

# LAURÉATS AU CAPES – CAPLP – CAPET – CRCPE : INSCRIPTION A L'INSPÉ DE L'ACADÉMIE DE CRÉTEIL

**Qui est concerné :** les lauréats concours de la session 2025 et les lauréats concours des années antérieures (en cas de report, renouvellement, prolongation de stage, prorogation) affectés dans l'académie de Créteil et pour lesquels la discipline est prise en charge dans l'Inspé de l'académie de Créteil.

	<b>Mon profil</b>	<b>Dois-je m'inscrire à l'Inspé de l'académie de Créteil ?</b>	<b>Dans quelle formation m'inscrire ?</b>	<b>Quand et comment ?</b>
1	Je suis lauréat ou lauréate concours des sessions antérieures à 2022 antérieures et suis en report, renouvellement, prolongation de stage ou prorogation et dois valider un Master 2	Oui	<b>Selon le concours réussi :</b> En M2 2 <sup>nd</sup> degré  En M2 CPE	<p>Vous recevrez le lien d'accès au dossier d'inscription en ligne à la date suivante :</p> <p>A partir du 21 juillet 2025</p> <p>Vous n'avez pas reçu le lien, vous devez vous faire connaître auprès du service de la scolarité de l'Inspé en envoyant un mail à <a href="mailto:inscriptions-inspe@u-pec.fr">inscriptions-inspe@u-pec.fr</a></p>
2	Je suis lauréat ou lauréate concours des années antérieures et suis en report, renouvellement, prolongation de stage ou prorogation et n'ai pas besoin de valider un Master 2	Oui	<p><b>Selon le concours réussi :</b></p> <p>En DIU Fonctionnaires stagiaires mi-temps 2<sup>nd</sup> degré de ma discipline</p> <p>En DIU Fonctionnaires stagiaires mi-temps CPE</p>	
3	Je suis lauréat ou lauréate concours de la session 2025 et je suis titulaire d'un BAC + 5 autre que MEEF			
4	Je suis lauréat ou lauréate concours de la session 2025 et j'ai bénéficié de dispense de diplôme pour accéder au concours. Il s'agit des personnes non titulaires d'un BAC + 5 mais qui ont été autorisées à passer les concours pour diverses raisons : ancienneté professionnelle dans le public ou privé, parent de 3 enfants, sportif de haut niveau ...			
5	Je suis lauréat ou lauréate du concours interne <b>sans expérience d'enseignement</b>			
6	Je suis lauréat ou lauréate du concours interne <b>avec expérience d'enseignement</b>	Oui	<p><b>Selon le concours réussi :</b></p> <p>En DU Fonctionnaires stagiaires temps plein 2<sup>nd</sup> degré</p> <p>En DU Fonctionnaires stagiaires temps plein CPE</p>	
7	Je suis lauréat ou lauréate concours de la session 2025 et je suis titulaire d'un Master 2 MEEF			
8	Je suis lauréat ou lauréate d'un concours externe 2025 et j'ai une expérience professionnelle d'enseignement de plus de 18 mois dans les 3 ans précédant le concours			
9	Je suis lauréat ou lauréate à l'agrégation externe et je suis déjà titulaire suite à une réussite par le passé au CAPES, CAPET, CAPLP, CRCPE...	Non		

Toutes ces informations sont disponibles sur le site internet de l'Inspé : [Lauréats concours : Inscription à l'Inspé de l'académie de Créteil - Inspé de Créteil](#)